

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Évreux, le 10 décembre 2019

Service Eau, Biodiversité, Forêts

Préfecture de l'Eure

Pôle territorial de l'eau

Direction des Élections de la Légalité et de
l'Environnement (DELE)
Bureau des Élections, de la réglementation et
des Procédures Environnementales (BERPE)
Boulevard Georges Chauvin

Dossier suivi par : S. LEROUVREUR

Tél : 02 32 29 61 53

Mél : sophie.lerouvreur@eure.gouv.fr

Notre référence : SL/JE 19182

objet : Dossier d'autorisation environnementale

27000 EVREUX

Saisine pour lancement enquête publique

à l'attention de Madame OLIVIER

P.J. : 3 dossiers + 1CD

Au titre du guichet unique police de l'eau, mon service instruit la demande d'autorisation environnementale relative à l'opération suivante :

- **Construction du nouvel hôpital Saint Jacques sur la commune des ANDELYS.**

La demande d'autorisation est concernée par le domaine :

- **loi sur l'eau.**

Le projet ne relève pas d'une évaluation environnementale suite à la décision de dispense par la préfète de région le 10 juillet 2018, après examen au cas par cas du projet.

Un permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme a été délivré par la mairie le 25 septembre 2018.

Le dossier étant jugé **complet et régulier** à l'issue de l'instruction, je vous propose de lancer l'enquête publique commune à cette procédure sur la commune des Andelys où est prévue l'opération.

Vous trouverez en annexe, une synthèse de l'instruction de ce dossier.

Le chef du pôle territorial de l'eau



Guillaume HENRION

Copie à :
Centre Hospitalier Saint-Jacques Les Andelys

Annexe au courrier de saisine pour l'enquête publique
Synthèse de l'instruction au titre de l'autorisation environnementale
Hôpital des Andelys
Dossier n°19182

1 - Nature du projet

Le nouvel hôpital Saint-Jacques est projeté route de Paix sur la commune des Andelys, entre l'entreprise Thorn Europhane au nord et des logements collectifs au sud.

Il se situe sur les parcelles cadastrées section ZD n°151 / 152 et 162 et section AN n°205 / 208 / 209 et 218.

Le projet est implanté sur une friche industrielle totalement imperméabilisée de 2,7 hectares.

Les travaux de démolition des dalles de béton ont eu lieu au 2^{ème} semestre 2019.

La capacité d'accueil maximale d'hébergement de l'établissement est de 20 patients et 160 résidents.

2 - Procédure d'autorisation environnementale

Le projet concerne uniquement la loi sur l'eau.

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre des rubriques :

- 2.1.5.0 eaux pluviales ;
- 3.2.2.0 remblai en lit majeur

de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Le service instructeur est la DDTM de l'Eure.

3 - Instruction

3-1 Dépôt du dossier

Le dossier déposé le 28 octobre 2019 au guichet unique de l'eau par le centre hospitalier Saint-Jacques a fait l'objet d'un courrier d'accusé de réception le 5 novembre 2019.

Numéro d'enregistrement cascade : 27-2019-00223.

Le dossier ainsi que l'ensemble des pièces de la procédure sont disponibles sur la Plateforme ANAE.

3-2 Avis consultatifs

service	Date Saisine	Date retour	Observations
ARS	05/11/19	02/12/2019	Favorable au titre des items suivants : <ul style="list-style-type: none">• captage eau potable (hors périmètre de protection)• dépollution des sols• nuisance sonore.
DRAC Normandie	procédure déjà en cours ; pas de consultation		un diagnostic archéologique a été demandé par arrêté régional du 17 juillet 2018

Aucune demande de compléments n'a été faite. Il est à noter que de nombreux échanges antérieurs au dépôt du dossier ont eu lieu pour permettre de cadrer le contenu du dossier.

4 - Enjeux et avis du service instructeur

4-a Enjeux

Le premier enjeu est la gestion hydraulique du site :

- gestion des eaux pluviales ;
- axe de ruissellement (ru de Paix) ;
- bassin versant latéral intercepté.

Le deuxième enjeu est l'archéologie préventive :

Le projet étant situé dans un zonage archéologique, le pétitionnaire a pris contact avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie avant de déposer le dossier d'autorisation environnementale et le permis d'aménager.

Une demande de diagnostic d'archéologie préventive a été prescrite par arrêté régional du 17 juillet 2018.

La création de l'EHPAD ne commencera qu'à la fin de cette procédure.

4-b Avis du service instructeur

L'enjeu hydraulique a correctement été appréhendé dans la réalisation du centre hospitalier :

- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales issues des toitures, des voiries et des parkings sont dimensionnés pour une pluie de période de retour 100 ans ;
- La partie inondable du terrain a été prise en compte pour l'implantation du bâtiment. Il sera mis hors d'eau par surélévation (cote premier niveau de plancher supérieure de 10 cm de la cote des plus hautes eaux).

Un plan de gestion en cas de crise a été élaboré par le pétitionnaire le 15 octobre 2019 du fait de l'ennoiement potentiel de l'accès du terrain et d'une partie du terrain d'assiette.

- Une modélisation hydraulique a été réalisée et jointe au dossier. L'étude hydraulique conclut que le projet ne modifie pas les caractéristiques d'écoulements (hauteurs, vitesses, débits) par rapport à l'état initial ;
- Les eaux de ruissellement issues du bassin versant intercepté seront acheminés vers le ru de Paix grâce à la création d'un fossé et d'un ouvrage enterré. Ces aménagements sont dimensionnés pour une pluie de période de retour 100 ans.

Les moyens de surveillance et d'entretien des ouvrages sont pris en compte.

5 - Conclusion

Le dossier d'autorisation environnementale est complet, régulier et clair.

Un avis favorable est donné au projet par le service instructeur.

6 - Contenu du dossier d'enquête publique

Les pièces suivantes pour l'autorisation environnementale doivent figurer dans le dossier d'enquête publique :

- > Dossier d'autorisation environnementale intégrant :
 - a) la dispense d'évaluation environnementale par la DREAL suite à l'examen cas par cas ;
 - b) l'arrêté régional pour le diagnostic archéologique.
- > L'avis de l'agence régionale de santé du 2 décembre 2019.

7 - Contact

Marianne Cardaliaguet

Directrice du Centre Hospitalier Saint-Jacques - Les Andelys

Tél ligne directe : 02 32 54 72 79 / 06 71 57 43 00

Mail : direction@ch-lesandelys.fr

